

# Commission d'Utilisation Troupeaux



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE  
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Fédération Nationale agréée par le ministère de l'Agriculture  
Reconnue d'utilité publique

*Edition du 30/01/2010*

## REGLEMENT : MONITEURS

### Pour être moniteur :

Il faut :

- Etre berger ou éleveur (afin de disposer d'un nombre suffisant d'animaux pour effectuer une formation pratique).
- Etre âgé de moins de 65 ans au moment de la demande.
- **Etre titulaire du certificat de capacité.**
- Avoir conduit au moins 3 fois en finale de Championnat de France inter races ou Border Collie.
- Continuer de conduire régulièrement en concours (au moins 1 fois par an).
- N'avoir jamais été en infraction avec les règlements de la SCC.
- Suivre et faire valider le stage de formation de moniteur organisé par la SCC – commission troupeau-
- Avoir accepté le programme de formation et ses conditions de fonctionnement.
- Etre titulaire d'un contrat d'assurance le couvrant contre les accidents ou sinistres pouvant arriver chez lui, à l'occasion des stages, de son fait ou de toutes causes, à lui même ou à ses biens, aux stagiaires, aux chiens ou aux animaux utilisés au cours des leçons ou démonstrations s'y rapportant.
- Tenir une comptabilité dans le respect des règles fiscales en vigueur.
- Participer tous les 2 ans à la session de mise à niveau (**2 absences consécutives à cette session entraînera l'annulation de l'agrément**).
- S'engager à respecter les règlements de la cynophilie française et le bien être animal.
- **S'engager à délivrer ou non le CACCBT.**
- Faire acte de candidature auprès de la Commission d'Utilisation Troupeaux qui se réunira une fois par an pour statuer sur les candidatures éventuelles.

Approuvé par le Comité de la SCC le 31/01//2010